



Quatorzième session

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES :
RESUME ET ANALYSE DES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUEES EN VERTU
DE L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE. RAPPORT DU
SECRETAIRE GENERAL

Territoires du Pacifique

NOUVELLE-GUINEE NEERLANDAISE^{1/}

^{1/} En application de la résolution 1332 (XIII) de l'Assemblée générale, le présent résumé est également communiqué au Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.

NOTE : Les signes employés dans le présent document sont les suivants :

Points de suspension (...)

Pas de renseignements

Tiret (-)

Chiffre nul ou négligeable

Barre oblique (1948/1949)

Campagne agricole ou exercice financier

Trait d'union (1948-1949)

Moyenne annuelle

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

L'île de Nouvelle-Guinée est située dans le Pacifique-Sud; au sud, la mer d'Arafoura et le détroit de Torrès la séparent du continent australien. La partie occidentale de l'île est administrée par les Pays-Bas. Le territoire, y compris les îles avoisinantes, couvre une superficie de 412.781 kilomètres carrés; sa longueur est de 1.200 kilomètres d'est en ouest et sa largeur maximum de 700 kilomètres du nord au sud.

A l'intérieur, de grands massifs comprenant des montagnes de plus de 5.000 mètres d'altitude s'étendent d'est en ouest, ce qui explique que le territoire est difficilement accessible en partant de la côte, où d'immenses étendues marécageuses, particulièrement dans le sud, constituent un autre obstacle à la pénétration. Le climat est chaud et humide.

On n'a pas encore étudié à fond les ressources naturelles. D'une manière générale, le sol n'est pas considéré comme fertile, bien que l'on connaisse des régions qui se prêteraient à l'agriculture. D'immenses forêts recouvrent l'intérieur et les régions marécageuses. On a découvert plusieurs minéraux en quantités commerciales mais seul le pétrole était exploité au cours de la période considérée.

Le siège de l'Administration est Hollandia, située sur la côte nord près de la frontière du Territoire sous tutelle de Nouvelle-Guinée.

Les autochtones sont des Papous. On ne rencontre de races mélangées de type mélanésien que sur la côte nord et nord-ouest du territoire, mais ici encore l'élément papou domine. D'une manière générale, les Papous vivent dans les zones côtières et les plaines, dans de petits villages et hameaux très dispersés dont la population est le plus souvent inférieure à 300 habitants et même à 100; une sous-race aux caractères pygmoïdes vit dans la montagne.

Dans l'ensemble, la population du territoire est clairsemée; sa densité est estimée à deux habitants au kilomètre carré. Dans certaines régions de l'intérieur (lacs Wissel et vallée de la Baliem), on trouve une population plus concentrée. Les langues papoues se subdivisent en des centaines de dialectes dont chacun n'est parlé que par quelques milliers d'habitants, parfois même par quelques centaines seulement. Ces domaines linguistiques restreints montrent dans quel isolement ont vécu pendant des siècles de nombreux petits groupements de population. La culture matérielle de ces groupements isolés est en général

simple et peu développée, mais très variable. Les habitants se servent encore de la hache de pierre dans certaines régions avec lesquelles on n'a pas encore établi de contact. Dans les zones du territoire qui ont été soumises au contrôle régulier de l'Administration, la culture papoue traditionnelle fait place à des coutumes nouvelles, en partie sous l'influence des missions. Toutefois, la famille reste l'unité sociale et économique de base.

On ne possède pas d'évaluations précises du chiffre de la population, étant donné qu'un certain nombre de zones de l'intérieur dans les divisions de la Nouvelle-Guinée du Sud, de Hollandia et des Hautes-Terres du Centre n'ont pas encore été soumises au contrôle régulier de l'Administration. D'après l'évaluation la plus récente, la population totale serait de 700.000 habitants; à la fin de 1957, près de la moitié des habitants vivait dans les zones régulièrement administrées et avait été enregistrée.

Population régulièrement administrée

	<u>1949</u> (Estimations)	<u>1953</u> (31 décembre)	<u>1957</u> (31 décembre)
Papous	250.000	262.609 ^{a/}	340.450 ^{a/}
Européens	5.000	13.240	16.689
Asiatiques	10.000	15.059	17.199

a/ Nombre de Papous enregistrés.

On ne possède pas de données comparatives sur les mouvements naturels de la population.

GOUVERNEMENT

C'est par une proclamation de 1828 que les Pays-Bas ont pris possession officiellement de la partie de l'île de Nouvelle-Guinée située à l'ouest du 141ème degré de longitude. Aucun poste administratif n'a été créé avant 1898; par la suite, l'administration a été mise en place dans les zones les plus accessibles du pays. La plus grande partie de ces zones a été occupée par les forces japonaises pendant la deuxième guerre mondiale et, après l'indépendance de

de l'Indonésie à la fin de 1949, les Pays-Bas ont institué une administration distincte pour le territoire^{2/}. La structure administrative a été définie provisoirement par un décret de 1949 fixant le statut administratif du territoire. Ce statut a été confirmé, avec certaines modifications, par une loi de 1955.

Les habitants papous ont généralement le statut de sujets néerlandais et ceux qui sont de descendance néerlandaise sont citoyens néerlandais. L'organe central de l'administration est le Gouverneur qui est nommé par la Couronne (c'est-à-dire par la Reine des Pays-Bas sur recommandation de ses ministres). Le Gouverneur est responsable devant la Couronne en la personne du Ministre des affaires d'outre-mer des Pays-Bas. Il est assisté dans l'exercice de ses fonctions exécutives par les services d'administration générale et certains bureaux, notamment le Bureau des affaires indigènes créé en 1951 pour servir d'institut de recherches anthropologiques, linguistiques et socio-économiques, et d'organe consultatif auprès des autres services. Dans l'exercice de ses fonctions législatives, le Gouverneur est assisté par le Conseil des chefs de service; en 1957, ce Conseil était composé de huit membres ordinaires désignés en raison de leurs fonctions et de deux membres extraordinaires, le Procureur de la Couronne et le Commandant des forces navales du territoire. Le Gouverneur doit demander l'avis du Conseil sur tous les projets d'ordonnances, les budgets et les mesures administratives générales, ainsi que sur toutes autres affaires importantes. Le Conseil exerce également les fonctions du Conseil de la Nouvelle-Guinée dont la création était prévue par le décret fixant le statut administratif du territoire mais qui n'a pas encore été institué. Cela signifie que les ordonnances concernant le territoire devront être prises sur avis conforme du Conseil des chefs de service jusqu'à ce que le Conseil de la Nouvelle-Guinée assume cette fonction.

Le Conseil de la Nouvelle-Guinée, qui doit être un organe représentatif, n'a pas encore été créé parce qu'il n'a pas été possible d'élaborer un système électoral satisfaisant et que les membres autochtones qui seraient élus n'ont pas eu suffisamment l'occasion de se familiariser avec le fonctionnement d'organes représentatifs locaux et autres. A cet effet, on a tenté de créer des conseils consultatifs chargés de veiller aux intérêts spécifiquement autochtones. En 1951, on a créé trois de ces conseils, un pour chacune des divisions administratives qui existaient à cette époque. Le Gouverneur en a nommé les membres qui étaient en majorité des représentants papous. Comme l'intérêt manifesté par la plupart

^{2/} Le présent rapport porte donc sur la période allant de 1950 à 1957.

des membres de ces conseils à l'égard des problèmes régionaux n'a pas répondu à l'attente, on a changé de politique et l'on a entrepris de créer des conseils consultatifs d'un caractère plus local dans des circonscriptions plus petites. Cinq de ces conseils consultatifs locaux ont été constitués en 1955; trois étaient des conseils urbains (Hollandia, Sorong-Docm et Manokwari) et les deux autres des conseils ruraux (île de Biak et île de Japen). Ces conseils ont au maximum seize membres nommés par le Gouverneur pour deux ans. On a l'intention d'en faire plus tard des organes autonomes; les conseils ruraux, où les autochtones forment la majorité, ont reçu la mission spéciale de préparer l'organisation municipale dans les régions de leur ressort. Au cours des dernières années, on a créé dans quelques cas des conseils officieux et l'on estime qu'il sera nécessaire de leur donner un statut officiel.

En 1950, on a institué un organe consultatif technique composé de représentants des missions et d'autres experts, qui, sous le nom de Conseil de l'enseignement indigène, a donné des avis sur un certain nombre de problèmes intéressant le bien-être des habitants papous en général, notamment sur les questions d'urbanisation, les plans de développement, le mouvement coopératif et d'autres questions de ce genre. Ce Conseil a été réorganisé en 1956 et ses fonctions se limitent maintenant aux problèmes intéressant uniquement l'enseignement.

Au point de vue administratif, le territoire a été divisé en 1950 en quatre divisions. Ce nombre a été porté à six à la suite de réorganisations intervenues en 1953 et 1954. Chaque division comprend plusieurs subdivisions (12 en 1950 et 22 en 1957) qui sont à leur tour divisées en districts placés sous l'autorité d'un administrateur. Sept nouveaux postes administratifs ont été créés au cours de cette période, notamment en Nouvelle-Guinée du Sud et dans la région du lac Wissel, qui n'avaient pas été soumises jusqu'alors au contrôle régulier de l'Administration. Des plans provisoires ont prévu la création de postes administratifs dans tout le territoire au cours des huit à dix prochaines années.

Il n'existe généralement pas d'entités politiques plus importantes que le village. Dans quelques régions, on s'est efforcé de provoquer la formation d'unités politiques au-dessus de l'échelon du village, notamment en reconnaissant officieusement les chefs locaux agissant comme intermédiaires entre un groupe de chefs de village et l'administrateur compétent. En 1955, on a entrepris de centraliser les

services administratifs en créant à l'échelon de la division des bureaux de l'agriculture, des forêts et des travaux publics.

La politique des autorités est de confier des postes administratifs à des Papous qualifiés chaque fois qu'il est possible. Les postes administratifs des districts sont souvent occupés aujourd'hui par des Papous diplômés de l'Ecole des fonctionnaires d'administration indigènes. A la fin de 1957, des fonctionnaires papous étaient chefs de 25 des 65 districts, contre trois en 1951. En 1957, les Papous occupaient 80 des 124 postes permanents du service administratif indigène. Avant la guerre, beaucoup de postes subalternes, notamment ceux d'agents de police, d'instituteurs de village, d'employés de bureau et d'ouvriers qualifiés, étaient détenus par des non-Papous. Le nombre des Papous occupant de tels postes s'élevait à 746 en 1953 et à 1.439 en 1957, soit approximativement un tiers du nombre total des employés des services publics.

Le territoire se trouve dans une région qui relève de la compétence de la Commission du Pacifique-Sud; des représentants papous ont participé aux trois conférences du Pacifique-Sud qui se sont tenues en 1951, 1953 et 1956. L'Administration du territoire a maintenu des contacts directs avec les bureaux régionaux de l'Organisation mondiale de la santé (représentant également le Fonds des Nations Unies pour l'enfance), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Des missions parlementaires néerlandaises ont étudié en 1953 et en 1957 la situation du territoire.

La coopération avec l'Australie pour certaines questions particulières remonte à 1950 et s'est développée depuis. Une déclaration commune du Gouvernement australien et du Gouvernement néerlandais, en date de novembre 1957, prévoit la coordination de la politique administrative dans les parties orientale et occidentale de l'île. Dans cette déclaration, il est constaté que la Nouvelle-Guinée néerlandaise, le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée et le Papua sont géographiquement et ethnologiquement associés et que le progrès futur des populations de ces territoires gagnerait à une coopération dans les domaines de la politique et de l'administration. Il y est également déclaré que les deux gouvernements poursuivent et poursuivront une politique visant au progrès des populations de ces territoires dans les domaines politique, économique et social et dans celui de l'enseignement, compte tenu de leurs affinités ethnologiques et géographiques.

CONDITIONS ECONOMIQUES

A bien des égards, le territoire est très sous-développé. L'activité de la population papoue gravite autour de la satisfaction des besoins familiaux immédiats en une économie fermée dans le cadre du village. C'est seulement dans les régions de la côte nord et de la côte ouest que les Papous se sont trouvés en présence du monde extérieur et qu'ils ont commencé à participer à une économie monétaire.

La seule ressource minérale exploitée jusqu'à présent est le pétrole; bien que la production soit demeurée relativement modeste, la valeur des expéditions de pétrole au cours des dernières années représentait environ 70 pour 100 de la valeur totale des exportations.

La politique suivie par l'Administration en matière de développement consiste actuellement à effectuer des études et recherches de base, à établir des plans et à assurer les moyens essentiels. Elle vise à améliorer, dans l'économie papoue, les méthodes agricoles et les cultures, ainsi qu'à ouvrir d'autres branches d'activité, agricoles et industrielles, selon des principes commerciaux. Jusqu'à présent, il n'a pas été créé de plantation.

Les centres économiques les plus importants sont Sorong, siège de la compagnie pétrolière, Manokwari, qui possède une grande scierie et des chantiers navals, et Biak, centre de communications aériennes.

Comme le climat, le terrain accidenté et la pénurie de main-d'oeuvre rendent difficile la construction de routes, on a cherché à résoudre le problème des communications et à ouvrir les zones inexplorées en développant les transports par mer et par voies navigables, et en utilisant les services aériens. En raison de ces complications, les plans de développement ont un caractère régional, de même que les programmes d'études et de recherches qui ont été entrepris, comme les enquêtes géologiques et les enquêtes sur les sols, les forêts, la pêche et l'agronomie.

Une commission d'experts néerlandais s'est rendue dans le territoire en 1953 pour y étudier les possibilités agricoles. Ses recommandations portaient sur des projets à long terme et à court terme; on a commencé à les mettre à exécution. La plupart des programmes de développement sont entrepris par l'Administration ou sur son initiative. En 1953, on a créé trois organisations auxquelles on a confié des tâches déterminées. Ce sont une fondation chargée d'organiser des entreprises agricoles, une fondation de recherche agricole et un fonds pour le développement des exportations (subventionné par l'Administration). En 1957 également, on a créé un comité consultatif chargé de coordonner les diverses activités intéressant le développement économique.

Bien que la situation commerciale se soit améliorée depuis 1950, la balance commerciale reste déficitaire, en partie à cause des investissements publics et privés effectués dans les services essentiels.

AGRICULTURE

Afin de protéger les droits fonciers des autochtones, le décret fixant le statut administratif du territoire déclare nul et non avenu tout accord visant directement ou indirectement à l'aliénation de ces droits. Les non-Papous ne peuvent acquérir des terres qu'en suivant une procédure selon laquelle les autochtones qui ont des droits fonciers y renoncent volontairement moyennant un juste prix et un titre est établi par l'Administration conformément aux dispositions du Code civil à condition que les intérêts de la population papoue intéressée ne soient pas lésés. Des terres ont ainsi été cédées dans des centres urbains à des non-Papous comme terrains à bâtir. Pour la création d'entreprises agricoles et d'élevage, seules les terres inoccupées peuvent être cédées. A la fin de 1957, les terres aliénées comprenaient 71 hectares sous forme de baux de terrains à bâtir, 2.837 hectares sous forme de baux agricoles et 745 hectares en vertu de droits d'occupation. Les demandes en instance portaient sur 8.544 hectares, dont 6.743 hectares dans la division de la Nouvelle-Guinée occidentale, mais aucune suite ne leur avait encore été donnée. Plusieurs des terres cédées en vertu de baux ruraux dans la partie occidentale du territoire sont de petites propriétés européennes. En 1954, il en existait 105, d'une superficie totale de 1.110 hectares. On a entrepris en 1951 une enquête sur les sols; à la fin de 1957, on avait fait le levé topographique de 770.000 hectares, en partie par la photographie aérienne.

La population papoue tire sa subsistance de la culture itinérante. Des méthodes d'exploitation plus intensive ne sont pratiquées par les autochtones que dans les hautes terres du centre, où ils utilisent les mêmes terrains d'année en année pour la culture des légumes et emploient le verdage comme engrais. Ailleurs, les potagers sont rares et de caractère temporaire. On cultive le bananier, les plantes à tubercules, le taro, la patate douce et l'igname dans les collines et la montagne. L'aliment de base des habitants des basses plaines est le sagou, que l'on cueille sur les palmiers qui poussent à l'état sauvage dans les régions marécageuses ou sur l'arbre à pain de culture. On estime à 200.000 environ les Papous dont l'aliment de base est le sagou et à 500.000 environ ceux qui vivent de tubercules.

Le riz est le principal aliment de la population non papoue (près de 35.000 en 1957) et l'on importe chaque année des quantités relativement importantes de riz. Les Papous de la côte nord ont changé leurs habitudes et mangent de plus en plus de riz. La consommation totale de riz était de 4.665 tonnes en 1953; elle s'est élevée à 7.430 tonnes en 1957. On cultive le riz surtout en Nouvelle-Guinée du Sud, sur une superficie totale de 200 hectares environ. En 1957, une partie de la récolte a été perdue à la suite d'une forte sécheresse. Sur la recommandation du Comité d'experts agraires réuni en 1953, on a entrepris de créer dans cette région une entreprise agricole mixte d'élevage de bovins et de culture mécanique du riz, afin que le territoire puisse subvenir lui-même à ses besoins de riz et de viande. En 1957, on avait planté à titre expérimental une superficie de 120 hectares. En cas de succès, la superficie des rizières de cette entreprise sera portée à 12.000 hectares. La Fondation chargée d'organiser des entreprises agricoles dirigera l'exécution de ce projet.

Des cultivateurs papous et européens ont entrepris des cultures de légumes et de fruits près de quelques centres urbains. Ces cultures couvraient une superficie totale de 236 hectares environ en 1957.

On estime que le cocotier, dont les produits sont les principales denrées d'exportation, couvre environ 10.000 hectares et le muscadier 2.000 hectares. On encourage la constitution de plantations de cocotiers; la surface plantée s'est accrue de 400 hectares environ en 1957. On estime que la production de coprah

pourrait atteindre 10.000 tonnes environ par an; ces dernières années, les exportations n'ont été que de 5.000 tonnes environ et la consommation locale aurait été de 2.000 tonnes par an. Pour la période 1951-1955, la moyenne annuelle des exportations s'établissait à 3.700 tonnes; l'accroissement des exportations est attribué à l'amélioration des communications côtières et du système d'achat, à la construction d'entrepôts et à l'installation, depuis 1954, de séchoirs élémentaires dans certaines régions. Un expert en matière de coprah a été envoyé dans le territoire en 1956 par la Commission du Pacifique-Sud. En raison des cours élevés de la noix de muscade et du macis, la superficie affectée à la culture de ces épices s'est accrue. Pour ces deux produits, les exportations ont été de 283 tonnes en 1951, 306 tonnes en 1955 et 416 tonnes en 1957, soit respectivement 0,34 million, 0,61 million et 2,7 millions de florins néo-guinéens^{3/}.

Les essais de culture du cacaoier ont bien réussi; la surface plantée a été portée de 30 hectares en 1954 à 438 hectares en 1957. L'organisme qui a entrepris cette culture, le Fonds pour le développement des exportations, doit organiser le triage, le traitement et la vente des produits destinés à l'exportation. Il a créé deux installations (Japen et Manokwari) pour le traitement de la prochaine récolte de cacao et fait construire un entrepôt pour le coprah et le copal. Comme les Papous de certaines régions se sont intéressés à la culture du cacaoier, on leur a procuré 4.600 gousses, importées pour la plupart de la Nouvelle-Guinée australienne.

Au cours de la période considérée, on a créé cinq centres expérimentaux et de pépinières répartis dans le territoire. Comme les enquêtes ont montré la nécessité d'améliorer l'alimentation des Papous, on a créé en 1957 un Conseil de la nutrition qui a été chargé d'élaborer des mesures pour l'amélioration de l'alimentation en qualité et en quantité et d'entreprendre de nouvelles recherches.

Pendant cette période, on a entrepris trois projets agricoles régionaux. Le plus connu est le projet de développement communautaire de Nimboran, à 80 kilomètres à l'ouest de Hollandia, qui a été entrepris en 1952 avec une subvention

^{3/} La monnaie locale est le florin de la Nouvelle-Guinée néerlandaise (florin néo-guinéen), qui équivaut au florin néerlandais; un florin égal 0,265 dollar des Etats-Unis ou 1 shilling 10 1/2 pence (sterling).

de 1.100 livres australiennes de la Commission du Pacifique-Sud, destinée surtout à l'achat d'équipement mécanisé. Bien que l'objet de ce projet-pilote fût de créer des bases saines d'économie agricole pour le développement futur de la communauté, son exécution s'est accompagnée de certaines mesures complémentaires dans les domaines de l'enseignement et de la santé publique. On a constitué une société coopérative régionale dont faisait partie une forte proportion des habitants. La société gérait une ferme mécanisée et un organisme mixte d'achat et de vente, et s'occupait de commerce de détail. En outre, on avait créé deux petites entreprises privées de menuiserie et de tuilerie. Le projet n'a pas réussi parce que les participants n'avaient pas les aptitudes organisatrices nécessaires pour sa mise en oeuvre et ne lui ont pas donné spontanément leur appui. Après quelques années, on a donc décidé de modifier le projet et d'encourager la constitution de petites exploitations agricoles individuelles groupées autour de la ferme mécanisée qui deviendrait un centre de vulgarisation et dont le matériel mécanique serait mis à la disposition des diverses exploitations. Après avoir éprouvé quelque difficulté à préciser la dimension optimum des exploitations, on l'a fixée à 3 hectares. Six de ces exploitations modèles de 3 hectares et trois exploitations de 4 hectares environ existaient en 1957. Elles sont exploitées par des Papous qui ont suivi pendant deux ans un cours d'agriculture pratique. Toutes ces exploitations sont mixtes : en plus des denrées alimentaires, on y produit du cacao qui constitue la principale culture commerciale et l'on y fait un peu d'élevage de porcs, chèvres et poulets.

Le deuxième projet régional, le plus récent, entrepris dans la région de Mappi (Nouvelle-Guinée du Sud) intéresse deux zones groupant au total 17 villages où vivent environ 3.500 Papous. Il a pour but d'améliorer les formes de culture en formant de jeunes agriculteurs et en créant des fermes modèles. Tout en reconnaissant l'importance que revêt la production alimentaire dans l'agriculture traditionnelle, il introduit de nouveaux éléments comme l'élevage et la plantation de cultures commerciales. A cette fin, on a créé dans la région en 1956 un centre de formation où un premier groupe de vingt élèves-agriculteurs a été admis. On a accordé la préférence à des hommes mariés qui ont vécu au centre avec leur famille.

Pour le troisième projet (dans l'île de Japen), on a adopté une méthode différente; on a commencé par faire cultiver le cacaoier par un groupe choisi de Papous qui posséderont finalement deux hectares de cacaoiers chacun.

En 1957, l'Administration a signalé que l'on avait prélevé à Hollandia des échantillons d'air et de pluie pour en déterminer la radioactivité.

Elevage

L'élevage a joué jusqu'à présent un rôle insignifiant dans l'économie générale. Dans le village papou, les porcs ont une importance du point de vue économique et social mais, hors du monde papou, le prix élevé des aliments pour le bétail, qu'il faudrait importer, a empêché d'élever systématiquement du bétail. Les petits agriculteurs européens installés près des centres urbains élèvent quelques boeufs, des chèvres et des poulets. Le nombre total de têtes de bovins était de 700 en 1947 et de 2.125 en 1957. L'Administration a deux stations d'élevage et importe des races de haute qualité. Deux missions ont des élevages de porcs.

En 1956, des experts néerlandais ont fait une enquête sur les possibilités d'élevage et les problèmes qu'il pose et un expert s'est rendu dans le territoire pour donner des avis sur la création de prairies.

Des mesures préliminaires ont été prises pour mettre à exécution les recommandations de la Commission d'experts agraires de 1953 et créer en Nouvelle-Guinée du Sud un élevage de bovins (combiné avec le projet de riziculture) de façon à améliorer l'approvisionnement local en viande.

FORETS

L'exploration et l'exploitation des forêts ont été entreprises à l'échelon régional, principalement afin de fournir du bois d'oeuvre au marché local. En 1952, la production locale a permis de satisfaire environ 25 pour 100 de la demande. Le reste du bois nécessaire a été importé. L'Administration a installé dans divers centres un certain nombre de scieries mécaniques et quelques scieries non mécanisées auxquelles elle fournit du bois en grumes. Toutefois, les pouvoirs publics ont pour politique de transférer l'exploitation forestière et la production de bois d'oeuvre au secteur privé, chaque fois qu'il se trouve un entrepreneur capable, et la plupart des scieries sont maintenant entre les mains d'entrepreneurs privés.

On a encouragé les Papous à exploiter eux-mêmes les forêts et une société coopérative papoue a bien réussi dans ce domaine, avec l'appui de la compagnie pétrolière. Cependant, son contrat avec la compagnie pétrolière a pris fin en 1957 et n'a pas été renouvelé. Sur la recommandation de la Commission des experts agraires de 1953, l'Administration a installé à Manokvari une scierie mécanisée qui doit produire 1200 m³ de sciages par an et qui a commencé de fonctionner partiellement en 1957. Cette même Commission avait également proposé d'utiliser la photographie aérienne pour hâter l'exploration et l'établissement d'inventaires des forêts, et depuis 1954 on fait des opérations de reconnaissance au moyen d'avions légers. A la fin de 1957, on avait dressé par cette méthode la carte provisoire d'environ 40.000 hectares. On a particulièrement repéré l'emplacement des peuplements d'agathis, car cet arbre donne le copal, résine précieuse recueillie par les Papous. On s'est efforcé d'enseigner à ceux qui recueillent le copal de meilleures méthodes pour saigner les arbres. Le prix du copal sur le marché mondial a fortement diminué au cours du deuxième semestre de 1957.

La production de sciages est passée de 2.038 m³ en 1953 à 12.055 m³ en 1957. En 1953, la production de copal était évaluée à 479 tonnes (valant 0,4 million de florins néo-guinéens); en 1955, elle a atteint 874 tonnes (valant 1,1 million de florins néo-guinéens); en 1957, elle était de 587 tonnes (valant 0,8 million de florins néo-guinéens).

PECHERIES

Les Papous des régions côtières pratiquent la pêche comme moyen de subsistance, mais il n'y a guère de pêche commerciale. L'excédent des prises est vendu frais, salé ou séché dans les agglomérations; bien que ces excédents aient augmenté, en partie grâce à l'emploi de filets de coton, les bateaux de l'Administration ont dû apporter des quantités supplémentaires de poisson afin de mieux approvisionner les centres. La mécanisation des bateaux de pêche des Papous (prahus) en est au stade expérimental; en 1957, une dizaine de prahus motorisés étaient en service.

Deux bateaux de recherches de l'Administration font des études sur les lieux de pêche, dans les eaux côtières, à l'embouchure des fleuves et dans les zones où il y a des coquillages (troques). On fait aussi des essais de diverses méthodes de pêche. En ce qui concerne les pêcheries intérieures, la Commission du Pacifique Sud a accordé en 1954 une subvention pour l'étude de la faune des lacs et des cours d'eau; on n'a pas encore de renseignements sur les résultats de cette étude. On a commencé la pisciculture du tilapia, poisson à croissance rapide. Deux fonctionnaires subalternes ont suivi pendant quatre mois un cours de pisciculture à Nouméa en 1956.

On a évalué les prises de poisson de 2.000 à 3.000 tonnes en 1953 et à 4.000 tonnes en 1957. En 1953, la récolte de coquillages (surtout de troques) était de 205 tonnes, d'une valeur de 209.000 florins néo-guinéens; en 1956, d'environ 230 tonnes, d'une valeur de 767.000 florins néo-guinéens; en 1957, de 167 tonnes, d'une valeur de 409.000 florins néo-guinéens.

INDUSTRIES EXTRACTIVES ET INDUSTRIE

La seule industrie extractive du territoire est celle qu'exerce la Compagnie pétrolière néerlandaise de Nouvelle-Guinée, dont la concession a été portée en 1956 de 8 millions à 25,5 millions d'hectares pour une période de 75 ans. On a institué un système de redevance à taux progressif sur la production totale pour remplacer les dispositions précédentes qui prévoyaient le partage des bénéfices. Cette redevance était évaluée à 2.100.000 florins en 1956. Le nombre des puits exploités était de 17 en 1951, de 21 en 1953 et de 43 en 1957. La production était de 264.895 tonnes en 1949 et elle est demeurée à peu près à ce niveau jusqu'en 1954. On a mis en exploitation cette année-là un nouveau champ, ce qui a entraîné une augmentation des exportations de pétrole brut qui sont passées à 500.471 tonnes. La production a fléchi de nouveau en 1955 et 1956 et elle était de 331.724 tonnes en 1957. Le pétrole brut est expédié par bateau et raffiné hors du territoire.

Des prospections effectuées pendant plusieurs années dans la chaîne du Cyclope (près de Hollandia) et sur les îles de Waigo et de Batanta (au large de la pointe occidentale de la Nouvelle-Guinée) ont révélé l'existence de quantités exploitables de minerais de cobalt, de nickel et de fer dans ces régions.

En dehors de la production de pétrole, l'industrie locale ne comprend jusqu'à présent que quelques scieries dont une est importante, neuf centrales électriques (en 1957), une imprimerie et trois chantiers navals, deux petits et un grand qui doit pouvoir recevoir des bateaux allant jusqu'à 4.000 tonneaux et que l'on terminait en 1957 grâce à des fonds fournis par l'Administration. Il existait aussi quelques entreprises de moindre importance.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Les routes ne sont que d'intérêt local; chaque réseau a de 60 à 80 kilomètres de longueur environ sauf à Hollandia où 120 kilomètres de routes ont été construits, en majeure partie par les forces alliées pendant la guerre. Les communications intérieures dépendent donc des transports par mer, par voie d'eau et par air.

Jusqu'en 1954, les services aériens intérieurs étaient assurés par la KLM et l'Aéronavale néerlandaise. Cette année-là, une compagnie distincte a été constituée pour assumer ces services; elle avait au début trois avions DC 3 et deux avions plus petits pouvant utiliser de simples pistes d'atterrissage. En 1957, le nombre des petits avions avait été porté à sept. Il existe trois services par semaine entre les quatre principaux aérodromes et un service hebdomadaire vers d'autres destinations.

En outre, la Compagnie pétrolière néerlandaise de Nouvelle-Guinée possède sa propre flotte aérienne. Une association aérienne des missions a récemment été créée; elle dispose de quatre petits avions qui desservent les avant-postes des missions à l'intérieur du territoire. Il existe également un service d'affrètement d'hélicoptères.

Depuis la deuxième guerre mondiale, il existe dans le territoire un aéroport international dans l'île de Biak (côte nord). En 1950, il y avait cinq autres aérodromes et l'Administration a fait construire depuis lors un certain nombre de terrains d'atterrissage plus petits dont le nombre atteignait 14 en 1957. Si l'on compte les terrains et pistes d'atterrissage privés, il y avait au total 37 terrains d'atterrissage en 1957. Il y avait également 19 zones d'amerrissage pour hydravions dans des baies, des lacs et des rivières. Le nombre total des passagers transportés était de 9.150 en 1953 et de 17.665 en 1957. Le poids total des marchandises transportées par avion s'élevait à 0,38 million de kilogrammes en 1953 et à 2 millions de kilogrammes en 1957.

/...

Les chiffres ci-après montrent l'effort de développement des communications par mer et par voie d'eau.

Bâtiments de 20 m³ ou plus immatriculés dans le territoire

	<u>1953</u>	<u>1957</u>
Bâtiments maritimes		
Administration	27	44
Entreprises privées	15	21
Bâtiments pour les voies d'eau intérieures		
Administration	28	53
Entreprises privées	18	147

En 1953, trois caboteurs de l'Administration ont été chargés de ramasser les produits indigènes d'exportation comme le coprah, le copal et les coquillages en divers points le long de la côte. Cette pratique s'est poursuivie au cours des années suivantes.

En 1957, deux compagnies assuraient un service de transport par mer entre le territoire et l'Europe; une compagnie assurait un service mensuel entre le territoire et l'Australie et une autre reliait le territoire avec Singapour. Un service de communications radiotéléphoniques intérieures et extérieures relie diverses régions du territoire avec l'extérieur.

FINANCES PUBLIQUES

Chaque année, les dépenses publiques ont dépassé les recettes du territoire et le déficit a été couvert par des subventions du Gouvernement néerlandais. En outre, au cours des années 1950-1953, les dépenses d'équipement ont été financées en partie au moyen d'un prêt des Pays-Bas d'un montant de 27 millions de florins. Toutefois, il était évident que le territoire ne pourrait rembourser ce prêt et le Gouvernement néerlandais a fourni une contribution spéciale pour décharger le territoire de cette dette. Depuis 1953, les dépenses d'équipement ont été couvertes en totalité par la subvention de la métropole.

En 1957, cette subvention comprenait 38,9 millions de florins néo-guinéens pour couvrir les dépenses ordinaires et 27,1 millions de florins néo-guinéens pour couvrir les dépenses d'équipement. En 1953, les chiffres correspondants étaient de 19,8 millions de florins néo-guinéens pour les dépenses ordinaires et de 19,7 millions de florins néo-guinéens pour les dépenses d'équipement.

Recettes et dépenses

(en millions de florins néo-guinéens)

	<u>1950</u>	<u>1953</u>	<u>1957</u>
	(réelles)	(réelles)	(estimations)
Recettes .	13,5	28,7	41,7
Subvention	15,5	24,6	66,0
Dépenses	29,1	53,3	107,7

Les impôts constituent la principale source de recettes du territoire; en 1957, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés a produit 11 millions de florins néo-guinéens et les droits à l'importation 6,6 millions de florins néo-guinéens (chiffres estimatifs). On évaluait à 2,1 millions de florins néo-guinéens le produit de la redevance sur les pétroles au cours de cette même année.

Principales rubriques de dépenses

(en millions de florins néo-guinéens)

	<u>1950</u>	<u>1953</u>	<u>1957</u>
Travaux publics et reconstruction	9,4	21,0	34,8
Affaires culturelles (enseignement)	0,5	4,3	11,4
Santé publique	3,4	4,9	9,7
Agriculture et pêcheries	2,7	3,9	5,4

Il existe dans le territoire une banque qui a des succursales dans les principaux centres; elle s'occupe surtout de transferts de fonds entre le territoire et les pays d'outre-mer. La banque consent également des prêts, le cas échéant avec la garantie de l'Administration. A la fin de 1957, le solde des prêts ainsi garantis était de 134.000 florins néo-guinéens.

COMMERCE EXTERIEUR

La balance commerciale a été constamment défavorable, bien que les exportations aient augmenté. La balance des paiements n'a pas été défavorable grâce à la subvention annuelle reçue des Pays-Bas.

Les Pays-Bas et Singapour ont été les principaux fournisseurs des produits importés par le territoire ainsi que les principaux acheteurs des produits d'exportation (à l'exception du pétrole).

Valeur des importations et des exportations^{a/}
(en millions de florins néo-guinéens)

	<u>1950</u>	<u>1953</u>	<u>1957</u>
Importations	10,9	23,1	114,8
Exportations	11,8	12,6	31,0
<u>Principales importations</u>			
Denrées alimentaires et boissons	3,5	9,3	(31,1
Riz	2,5	2,5	
Textiles	2,4	4,6	10,0
Articles en métal et équipement	38,8
<u>Principales exportations</u>			
Pétrole	9,0	8,9	21,0
Coprah	1,6	1,7	2,1
Copal	0,2	0,4	0,8
Coquillages	0,1	0,2	0,4
Peaux de crocodile	0,7	0,7	1,8

a/ Les chiffres indiqués pour 1950 et 1953 ne comprennent pas les importations pour le compte de l'Administration et de la compagnie pétrolière.

CONDITIONS SOCIALES

Bien que la moitié de la population papoue vive encore dans un isolement relatif et n'ait pas de contact régulier avec les institutions créées par l'Administration et les missions, de nombreux Papous dans d'autres régions ont été suffisamment influencés par ces institutions pour que leur mode de vie traditionnel ne réponde plus à leurs besoins. Particulièrement au cours de la deuxième guerre

/...

mondiale et des années qui l'ont suivie, ces secteurs de la population ont subi des influences extérieures qui ont suscité de nouvelles ambitions et fait apparaître des symptômes analogues à ceux qui sont qualifiés de "Culte du cargo" dans les régions mélanésiennes du Pacifique. Ils ont actuellement tendance à émigrer vers les villes et les régions urbaines pour échapper à la monotonie de la vie du village. Certains de ces travailleurs migrants retournent dans leur village au bout d'un certain temps, d'autres se fixent de façon permanente.

Les missions ont joué et jouent encore un rôle de premier plan dans le domaine social dans les villes et, plus particulièrement, dans le domaine général de l'éducation.

Les principaux droits de l'homme sont garantis par la loi. En outre, le Gouverneur est expressément chargé d'assurer la protection de la population papoue, notamment contre toute mesure arbitraire. C'est ainsi qu'il peut être interdit à des non-autochtones de voyager, de résider et de s'installer dans certaines régions de l'intérieur et que l'importation de marchandises dangereuses pour la population peut être prohibée. De même, le recrutement de la main-d'oeuvre peut être interdit dans certains districts.

Dans la société traditionnelle, la condition de la femme est généralement inférieure à celle de l'homme. On estime que c'est l'éducation qui permettra le mieux d'apporter de profondes modifications à cet égard. En 1957, les filles représentaient 43 pour 100 du total des effectifs scolaires papous.

MAIN-D'OEUVRE ET EMPLOI

L'Administration a pour politique d'intégrer rapidement les Papous à la vie économique, tout en prenant d'autre part des mesures pour empêcher la dislocation des collectivités des villages qui résulterait de l'absence d'un trop grand nombre d'hommes.

Dans le passé, les contrats de travail étaient généralement conclus pour une période d'un an qui a été portée à 18 mois en 1954. Le contrat garantissait au travailleur papou la ration alimentaire, le logement et les soins médicaux, en plus de son salaire en espèces. A l'expiration de son contrat, le travailleur était renvoyé dans son foyer aux frais de l'employeur.

L'ordonnance sur l'embauche a été révisée en 1954. Elle permet à l'Administration d'interdire le recrutement ou d'imposer un quota dans certaines régions. Une nouvelle ordonnance (ordonnance sur la résidence dans les centres urbains), également promulguée en 1954, permet à l'Administration de restreindre l'entrée de travailleurs non qualifiés dans les villes.

La journée de travail ne peut dépasser huit heures et la semaine de travail 48 heures. En 1951, on a calculé que 7.500 travailleurs papous, représentant 2,5 pour 100 de la population totale enregistrée ou 11 pour 100 de la population mâle enregistrée, occupaient un emploi salarié en dehors de leur village. En 1957, ces nombres avaient à peu près doublé. Le nombre des femmes parmi les travailleurs enregistrés était de 357 en 1954 et de 946 en 1957. Les principaux employeurs de main-d'oeuvre papoue étaient l'Administration et la compagnie pétrolière. Le nombre total des personnes employées par la compagnie pétrolière en 1953 était de 5.129, dont 441 Européens et 4.688 non-Européens. En 1957, le nombre total des employés de la compagnie pétrolière était de 4.207, dont 322 Européens et 3.885 non-Européens. Parmi les non-Européens, il y avait un certain pourcentage d'immigrants.

Dans l'ensemble, on considérait que le coût de la main-d'oeuvre était élevé et que les travailleurs avaient tendance à changer fréquemment d'employeurs et à travailler irrégulièrement.

Nombre de salariés papous

	<u>1950</u>	<u>1953</u>	<u>1957</u>
Administration	...	3.042	6.989
Secteur privé	...	7.068	8.912
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux	7.000 (estimation)	10.470	15.901

En 1953, les salaires mensuels de la main-d'oeuvre non qualifiée (logée et nourrie) variaient de 25 à 30 florins néo-guinéens, tandis que les salaires de la main-d'oeuvre qualifiée étaient d'environ 120 florins néo-guinéens. Les salaires journaliers moyens variaient de 1 à 2,5 florins néo-guinéens pour les

/...

manoeuvres et de 4,5 à 7,5 florins néo-guinéens pour les ouvriers spécialisés. En 1956, un manoeuvre recevait de 1,6 à 1,9 florin néo-guinéen par jour (plus le logement et la nourriture) et un ouvrier spécialisé de 6,35 à 8,4 florins néo-guinéens par jour (sans logement ni nourriture). En 1954, l'Administration a reçu le pouvoir de contrôler le niveau des salaires afin d'empêcher les employeurs de se faire concurrence sur le marché de la main-d'oeuvre en offrant des salaires plus élevés. Un blocage des salaires des ouvriers non spécialisés de toutes catégories a été décidé au milieu de 1955.

On a essayé de diverses manières de faire face à la pénurie de main-d'oeuvre formée ou qualifiée. On a constaté d'une façon générale qu'il était nécessaire de donner aux nouveaux travailleurs une formation en cours d'emploi et la plupart des services administratifs de même que la compagnie pétrolière ont organisé divers cours spéciaux pour perfectionner les connaissances techniques des travailleurs manuels et autres. Aucun conflit du travail de quelque importance ne s'est produit au cours de la période considérée.

SOCIETES COOPERATIVES

Une ordonnance, promulguée en 1949, a établi une réglementation légale applicable au mouvement coopératif. Elle a été suivie, en 1953, de la création d'un bureau spécial des coopératives; la même année, un fonctionnaire papou de grade intermédiaire a été envoyé en Hollande pour y recevoir une formation spécialisée. Un cours de formation d'une durée de neuf mois pour le personnel et les membres des coopératives, auquel 16 personnes ont participé, a donné des résultats assez heureux en 1956 et a été continué en 1957 avec 21 participants.

La première société coopérative, créée en relation avec le projet de Nimboran, a été enregistrée en 1953. Il y avait trois sociétés en 1954 et sept en 1957. Le nombre de leurs adhérents s'élevait à 4.545 en 1957, leur capital social était de 89.181 florins néo-guinéens et leurs réserves (bénéfices non distribués) de 241.593 florins néo-guinéens. L'une de ces sociétés a commencé comme entreprise d'exploitation forestière pour le compte de la compagnie pétrolière, puis a étendu son activité à l'achat des produits d'exportation locaux; elle possède son propre

bateau à moteur. Elle a également ouvert un dispensaire, dirigé par un médecin assistant. L'Administration a accordé des prêts à certaines sociétés coopératives pour des projets spéciaux.

En 1957, une trentaine de sociétés non enregistrées s'étaient organisées; elles comptaient un millier de membres. Elles s'occupent de l'achat ou du ramassage des produits agricoles ou forestiers et souvent aussi de la vente des produits de consommation.

NIVEAU DE VIE

En 1954, on a pu abaisser le coût de la vie en réduisant les droits à l'importation sur les articles essentiels. Le niveau des prix a également baissé du fait que l'on a importé ces articles en plus grande quantité des marchés d'Asie. Les prix sont contrôlés par l'Administration.

On n'a pas de données statistiques qui permettent de déterminer le degré de prospérité des divers groupes de la population. Cependant, on a fait plusieurs enquêtes de portée limitée sur les dépenses. Une enquête effectuée en 1956 sur les dépenses de 35 familles du groupe des non-Papous appartenant à la catégorie des salariés les moins rétribués (salaire mensuel de 225 à 500 florins) a montré que 45 à 49 pour 100 de ces dépenses étaient affectées à l'alimentation, contre 30 à 34 pour 100 pour le groupe correspondant aux Pays-Bas. Elle a été suivie, vers le milieu de l'année 1957, d'une enquête sur les dépenses de 22 familles papoues exerçant des métiers de type européen, chacune de ces familles ayant un revenu moyen de 185 florins par mois, dont 85 pour 100 provenant de salaires. Etant donné le nombre limité de familles choisies comme échantillon, les résultats ne pouvaient pas être considérés comme donnant une image fidèle du niveau de vie de ce groupe, mais ils ont montré que les dépenses affectées à l'alimentation dépassaient 65 pour 100 du revenu des familles. Plusieurs indices des prix ont été calculés. Le plus récent s'applique au groupe des fonctionnaires de rang intermédiaire (salaire annuel de 7.000 à 9.000 florins) à Hollandia. Le mois de référence (base 100) est septembre 1954; l'indice était de 96 le 1er septembre 1955, 93 le 1er décembre 1956 et 97 le 1er décembre 1957.

URBANISME ET LOGEMENT

Lorsqu'une Administration distincte a été créée en 1950 pour le territoire, elle a dû faire face à un problème de logement, car de nombreux bâtiments n'étaient que des constructions provisoires de l'époque de la guerre. L'expansion des services administratifs en général a aggravé encore la situation en augmentant le nombre des personnes venues d'outre-mer comme fonctionnaires ou à un autre titre. Au cours des dernières années, on a constaté un mouvement spontané de migration des Papous vers les villes qui a obligé à prendre des dispositions spéciales pour le logement, car l'ouvrier migrant papou est généralement logé par l'employeur.

Le nombre de maisons construites de 1953 à 1957 a été de 2.388. Les constructions ont été faites surtout à Hollandia (863 maisons) et à Manokwari (396 maisons). Le programme de construction de logements pour les employés des services administratifs à Manokwari a été terminé en 1957. Dans d'autres villes cependant, notamment à Hollandia, la crise du logement sévit toujours. Les problèmes que pose le logement des Papous qui ont émigré définitivement à la ville et dont beaucoup ont amené leur famille n'ont été résolus que partiellement. Les plans d'agrandissement des villes de Hollandia, Manokwari et Biak prévoient maintenant des quartiers réservés aux Papous et le Service des travaux publics a créé pour ces ouvriers une maison familiale-type d'une superficie de 40 m² construite pour durer. L'un des projets de construction de logements pour les ouvriers papous de Manokwari a été terminé en 1957; 120 habitations pour familles et neuf bâtiments où peuvent loger 250 célibataires ont été construits. De semblables projets de construction sont en cours d'exécution dans d'autres villes.

SECURITE ET PROTECTION SOCIALES

L'Administration s'est chargée, soit directement, soit en accordant des subventions aux églises ou autres organisations bénévoles, de secourir les pauvres, les indigents, les enfants abandonnés et les associations féminines.

Pour faciliter le travail social parmi les Papous de Hollandia, on a construit une maison de réunions et un centre communautaire auquel on a ajouté un dispensaire pour consultations externes. Un travailleur social a été affecté à ce travail en 1957.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ET TRAITEMENT DES DELINQUANTS

Les infractions les plus fréquentes commises par les Papous sont les voies de fait, les vols et les outrages aux moeurs.

Crimes et délits jugés par les tribunaux indigènes

	1950		1953		1957	
	(Adultes)	(Mineurs)	(Adultes)	(Mineurs)	(Adultes)	(Mineurs)
Inculpations	1.424	...	2.923	399
Condamnations	606	...	1.200	...	2.664	356
Peines d'emprisonnement	512	...	1.455	186
Autres peines	28	...	162	40

SANTE PUBLIQUE

Les principales maladies dont souffre la population sont le paludisme, le pian, la tuberculose et la lèpre. Les carences alimentaires causent une diminution de la résistance contre les maladies.

L'éradication du paludisme et du pian de l'ensemble du territoire est encore impossible, mais on peut aujourd'hui lutter efficacement contre ces maladies. Des campagnes ont été entreprises dans plusieurs domaines avec l'assistance technique et une aide en matériel offertes par l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

A la suite d'expériences de pulvérisations à effet rémanent faites en 1953 et après avoir pris l'avis d'experts, on a mis en oeuvre en 1955, en collaboration avec l'OMS et le FISE, un programme de lutte contre le paludisme consistant en pulvérisations sur les habitations des Papous. Le programme visait à protéger 60.000 Papous en 1955, 100.000 en 1956, 150.000 en 1957 et 200.000 en 1958. Le paludisme étant très répandu dans le territoire, on a constaté en 1956 que les pulvérisations à effet rémanent pourraient ne pas être assez efficaces pour supprimer radicalement la maladie. On a donc décidé d'adopter de nouvelles méthodes. Cependant, on a continué les pulvérisations et, à la fin de 1956, 114.000 personnes se trouvaient protégées. Ce chiffre était de 123.000 à la fin de 1957. Les résultats obtenus sont variables suivant les régions et l'on a décidé de fournir de nouveaux médicaments antipaludiques aux personnes dont les maisons avaient été désinfectées.

La campagne contre le pian, à laquelle l'OMS et le FISE ont également coopéré, a été commencée en avril 1955. Le but était de réprimer, en deux ans, à réprimer la maladie dans la zone soumise au contrôle régulier de l'Administration. A la fin de 1956, on avait examiné 270.000 personnes, dont 97 pour 100 avaient été traitées. On a atteint le chiffre de 300.000 personnes en 1957. La campagne a été étendue à environ 100.000 personnes vivant dans des régions qui n'étaient pas jusqu'alors régulièrement administrées et, à la fin de 1957, environ 330.000 Papous au total avaient été examinés et traités. Sur ce nombre, on avait dépisté 22.677 cas de pian.

La tuberculose semble être totalement absente de certaines régions et pour pénétrer dans l'une de ces régions, les Hautes Terres du Centre, il faut avoir un certificat médical. On a commencé en 1956 un programme de vaccination par le BCG auquel ont également participé l'OMS et le FISE. A la fin de 1957, le nombre de personnes examinées était de 58.126, dont 32.615 ont été vaccinées.

Une enquête sur la lèpre a été conduite en même temps que la campagne de lutte contre le pian. On a trouvé que l'incidence de la maladie était de 6,8 pour 1.000 (2.317 malades, dont 620 atteints de lèpre borderline). Le nombre de lépreux soignés dans les léproseries, les hôpitaux ou les dispensaires, était de 805 en 1957.

On a fait aussi des enquêtes dans le domaine de la nutrition; en 1955, un expert de la Commission du Pacifique-Sud a effectué une étude spéciale sur l'alimentation des nourrissons et des enfants papous. Les études de caractère général ont montré que la population se nourrissait toujours des mêmes aliments, que la ration de protéines était généralement insuffisante et la ration calorique souvent peu élevée. On a remarqué partout chez les enfants en bas âge, à des degrés divers, des signes de sous-alimentation et de mauvaise alimentation. On a jugé que la question était assez importante pour justifier la création, en 1957, d'un Conseil de la nutrition chargé de conseiller l'Administration sur les mesures à prendre pour améliorer l'alimentation de la population et la production de denrées alimentaires chez les Papous et de faire entreprendre de nouvelles recherches, expériences et enquêtes.

Au Service de la santé publique, un groupe spécial a été créé pour combattre la mortalité infantile; il est également chargé des soins aux mères et aux enfants. Il dirige un programme, appliqué depuis 1953, dans le cadre duquel des jeunes filles choisies par leur village reçoivent une formation de dix-huit mois pour

devenir infirmières puéricultrices. Le programme bénéficie de l'aide du FISE depuis 1956. Après la période de formation, les jeunes filles retournent dans leur village qui met à leur disposition un local modeste servant de dispensaire et leur donne une aide matérielle; de son côté, l'Administration leur verse un complément de salaire. A la fin de 1957, il existait cinq centres de formation et 48 infirmières puéricultrices travaillaient dans 35 villages. Le programme n'est pas encore terminé.

On distribue depuis 1956, avec l'aide du FISE, du lait écrémé et des vitamines A et D, à environ 4.000 enfants et femmes enceintes dans les centres principaux.

Outre l'Administration, certaines missions dispensent également des soins médicaux. La compagnie pétrolière a son propre service médical qui comprend deux hôpitaux et cinq médecins. Dans les régions rurales, trois bateaux-dispensaires existent depuis 1953. Des équipes itinérantes de médecins et d'infirmiers ont également été formées. En 1957, les médecins de ces équipes ont soigné 8.725 malades et les assistants papous 270.005 malades.

La formation des infirmières diplômées et des autres auxiliaires est assurée dans le territoire.

Personnel médical et sanitaire

	<u>1950</u>		<u>1953</u>		<u>1957</u>	
	<u>De l'Admi- nistration</u>	<u>Privé</u>	<u>De l'Admi- nistration</u>	<u>Privé</u>	<u>De l'Admi- nistration</u>	<u>Privé</u>
Médecins	19	6	39	7	54	21
Infirmières principales	32	8	56	15	102	9
Infirmières diplômées	35	...	43	10	224	94
Infirmières ayant une formation partielle	227	...	363	109
Sages-femmes diplômées	4	4	4	3
Sages-femmes ayant une formation partielle	50	...
Personnel de laboratoire	8	...	36	5
Pharmaciens	5	1	25	...
Inspecteurs sanitaires	25	3

Etablissements et formations

	<u>1950</u>		<u>1953</u>		<u>1957</u>	
	<u>Publics</u>	<u>Privés</u>	<u>Publics</u>	<u>Privés</u>	<u>Publics</u>	<u>Privés</u>
Hôpitaux						
Généraux			13	2	8	2
Ruraux	9	3	10	1	11	2
Dispensaires						
Consultations externes seulement	56	-	58	...	74	13
Avec lits	3	...	5	...	5	1
Etablissements spéciaux						
Centres de protection maternelle et infantile			-		64 ^{a/}	
Hôpitaux pour tuberculeux			-		10	
Léproseries	2		3		6	
Hôpitaux psychiatriques			1		2	
Equipes mobiles						
De lutte contre le paludisme	-		-		9	97
De lutte contre le pian	-		-		1	5
De lutte contre la tuberculose	-		-		3	15

a/ Dont 35 sont des groupes indépendants dans des villages.

Nombre de lits

	<u>1950</u>	<u>1953</u>	<u>1957</u>
Administration			
Hôpitaux généraux)	620	898	753
Hôpitaux ruraux)		186	290
Dispensaires	26	43	27
Hôpitaux privés	120	315	254
Etablissements spéciaux

CONDITIONS DE L'ENSEIGNEMENT

Les organisations bénévoles, c'est-à-dire les missions, se sont chargées de l'enseignement dans une grande mesure; elles reçoivent des subventions égales à la totalité des dépenses qu'elles font pour les écoles qui répondent aux normes fixées par l'Administration; cette dernière contrôle ces établissements, mais laisse les conseils des écoles arrêter la politique de l'enseignement. Ces principes ont été énoncés dans une ordonnance de 1955 sur l'enseignement primaire et les subventions.

Le problème était moins d'étendre d'abord l'enseignement que d'améliorer sa qualité, particulièrement dans les villages, car il y avait après la guerre une grande pénurie d'instituteurs papous qualifiés. Auparavant, la plupart des instituteurs de village n'étaient pas des Papous. On a donné la priorité à la formation d'un plus grand nombre de meilleurs instituteurs, afin de remplacer le personnel non qualifié par du personnel qualifié. Les cours donnés aux quatre centres de formation dirigés par les missions ont été réorganisés et, en 1955, leur durée a été portée de deux à trois ans; étant donné que le nombre de jeunes papous qui s'inscrivent dans ces centres a augmenté (120 en 1950 et 421 en 1957), 125 instituteurs de village en sortent chaque année.

Les écoles de village sont la base du système scolaire. Toutes sauf une ont été créées par les missionnaires. Elles sont situées pour la plupart dans les régions côtières et dans certaines régions de l'intérieur. En 1957, il y avait au total 1.031 écoles de village contre 635 en 1953 et environ 600 en 1950; 566 de ces écoles étaient subventionnées par l'Administration.

Les écoles de village non subventionnées (465 en 1957) sont des établissements modestes considérés comme les postes avancés du contact culturel dans les zones qui n'ont été soumises qu'à une date récente au contrôle régulier de l'Administration. Presque tous les instituteurs sont maintenant des Papous. Ils ont été formés pour enseigner la religion et peu d'entre eux sont qualifiés pour l'enseignement laïque. On apprend quelque discipline aux enfants au moyen de jeux, de chants et de travaux de jardinage; la lecture, l'écriture et l'arithmétique sont introduites graduellement. Il faut souvent plusieurs années pour introduire, étendre et améliorer un programme d'études dans ces écoles. Lorsqu'elles répondent aux normes minimums, elles deviennent des écoles de village subventionnées; il en existe trois types. Les plus simples donnent un enseignement de trois ans, mais la lecture, l'écriture et l'arithmétique n'y ont encore qu'une importance secondaire. On accorde une plus grande importance à ces matières dans les écoles de type intermédiaire dont l'enseignement dure également trois ans, ainsi que dans les écoles du troisième type qui donnent un enseignement de quatre ans et qui doivent devenir ultérieurement des écoles primaires de village qui dispenseront un enseignement de six ans. Actuellement, les écoles de type intermédiaire sont les plus courantes (368 sur les 566 écoles subventionnées).

Dans les régions rurales, les écoles moyennes représentent l'échelon suivant pour les bons élèves des écoles de village du deuxième type et du troisième type; ils s'y préparent en trois ans à l'enseignement post-primaire ou professionnel. Les écoles moyennes sont des internats; chacune d'elles a trois professeurs européens. Plusieurs d'entre elles sont des écoles de filles.

Dans les villes, deux catégories d'écoles primaires ont été créées : l'une pour les enfants qui parlent le hollandais et l'autre pour ceux qui ne le parlent pas. Dans les écoles de la deuxième catégorie, le hollandais devient la langue d'enseignement à partir de la troisième année. L'enseignement dure sept ans dans les deux catégories d'écoles.

Au degré post-primaire et au degré secondaire, une école intermédiaire élémentaire (quatre ans) est particulièrement destinée aux Papous qui sont sortis de l'école moyenne, ou de l'école primaire. En général, les élèves y sont internes. A ce degré, il existe aussi des écoles de deux types qui correspondent à ceux du système scolaire des Pays-Bas, dont les élèves appartiennent surtout au groupe des non-Papous. Ce sont une école primaire supérieure (trois ans) et une école intermédiaire supérieure (cinq ans). Toutes deux sont ouvertes aux élèves papous qui ont suivi un cours complémentaire après être sortis de l'école moyenne ou de l'école primaire urbaine.

L'enseignement professionnel est donné dans des écoles techniques moyennes; les élèves qui ont terminé six années d'enseignement primaire y apprennent pendant deux ans le travail des métaux et du bois.

De plus, il existe des centres de formation pour les instituteurs des écoles de village et des écoles primaires. Ces derniers reçoivent un certificat qui est l'équivalent du diplôme requis pour enseigner dans les écoles primaires aux Pays-Bas. Ces centres sont des internats.

L'enseignement est gratuit dans les écoles de village, les écoles moyennes, les écoles intermédiaires élémentaires, les écoles techniques moyennes et les centres de formation d'instituteurs.

On n'a pas encore résolu le problème de la langue d'enseignement dans les écoles primaires. Il n'existe pas de langue papoue uniforme. Avant 1950, on employait le malais comme langue d'enseignement dans de nombreuses parties du territoire. On l'emploie encore là où il est devenu la langue commune. Cependant, la tendance est d'adopter le hollandais comme langue d'enseignement et l'on fait actuellement des essais en ce sens.

Il n'y a pas d'établissement d'enseignement supérieur. Des bourses sont accordées aux élèves papous qui sont doués pour qu'ils fassent leurs études secondaires ou autres aux Pays-Bas. En 1957, il y avait 19 étudiants papous aux Pays-Bas; 12 d'entre eux étaient boursiers.

L'éducation des adultes est étroitement liée au problème de l'analphabétisme. Dans un certain nombre de régions où il existe des écoles depuis plusieurs générations, le problème de l'analphabétisme ne se pose guère. Il s'agit plutôt de savoir comment maintenir l'instruction. En conséquence, la lutte contre l'analphabétisme a été menée localement et incidemment, une grande partie de l'initiative étant laissée aux organisations privées ou à la population papoue elle-même. L'Administration a aidé ces efforts en accordant des subventions et en fournissant du matériel d'enseignement. Des cours d'alphabétisation sont donnés depuis 1953; 1.032 personnes y avaient assisté à la fin de 1957. Pendant l'année 1957, des cours de ce genre ont été donnés dans huit centres. Les cours de hollandais sont très suivis et seize de ces cours ont été donnés en 1957.

On a estimé en 1957 qu'environ 50 pour 100 des personnes âgées de 15 ans et plus dans les zones régulièrement administrées et 75 pour 100 des personnes de ce même groupe d'âge dans l'ensemble du territoire étaient illettrées.

Ecoles (publiques ou subventionnées)

	<u>1950</u>	<u>1953</u>	<u>1957</u>
<u>Ecoles primaires</u>			
De village	524	527	567
Moyennes	9	14	18
Primaires			
- pour élèves papous	8	8	13
- pour élèves de langue hollandaise	9	11	14
<u>Ecoles post-primaires</u>			
Intermédiaires élémentaires	1	1	1
Primaires supérieures	1	1	2
Techniques moyennes	2	2	5
De formation d'instituteurs			
- d'écoles de village	2	4	4
- d'écoles primaires	-	-	1
<u>Ecoles secondaires</u>			
Intermédiaires supérieures	-	-	1

Ecoles (non subventionnées)

	<u>1950</u>	<u>1953</u>	<u>1957</u>
<u>Ecoles primaires</u>			
De village	...	110	465
Moyennes	...	2	1
Primaires chinoises	...	1	6
Primaires diverses	1	1	3
<u>Ecoles post-primaires</u>			
Primaires supérieures	...	2	2
Techniques moyennes	1	1	2
De formation d'instituteurs d'écoles de village	...	-	1
<u>Ecoles secondaires</u>			
Intermédiaires supérieures	...	1	-

Personnel enseignant (dans les écoles publiques ou subventionnées)

	<u>1950</u>	<u>1953</u>	<u>1957</u>
<u>Ecoles primaires</u>			
De village	665	698	827
Moyennes	31	56	82
Primaires	49	89	140
<u>Ecoles post-primaires</u>			
Intermédiaires élémentaires	1	3	6
Primaires supérieures	3	7	13
Techniques moyennes	3	5	15
De formation d'instituteurs	5	11	33
<u>Ecoles secondaires</u>			
Intermédiaires supérieures	-	-	4

Elèves^{a/} (dans les écoles publiques ou subventionnées)

	<u>1950</u>	<u>1953</u>	<u>1957</u>
<u>Ecoles primaires</u>			
De village	26.285	24.099	25.365
Moyennes Primaires	831	1.655	2.194
- pour élèves papous	936	1.610	3.103
- pour élèves de langue hollandaise	815	1.139	1.826
<u>Ecoles post-primaires</u>			
Intermédiaires élémentaires	20	81	117
Primaires supérieures	51	100	233
Techniques moyennes	70	121	386
De formation d'instituteurs			
- d'écoles de village	120	186	421
- d'écoles primaires	-	-	25
<u>Ecoles secondaires</u>			
Intermédiaires supérieures	-	-	63

a/ Le nombre des élèves des écoles non subventionnées s'établissait comme suit :
 En 1953 - écoles de village, 5.000 élèves; autres écoles, environ 900;
 En 1957 - écoles de village, 14.604 élèves; autres écoles, environ 1.250.

INSTITUTIONS CULTURELLES ET INFORMATION DES MASSES

Des bibliothèques publiques ont été créées dans six agglomérations; les bibliothèques scolaires étaient au nombre de 28 en 1957.

Un bureau de l'Administration, le Service de l'information, publie un hebdomadaire et un bulletin mensuel. L'hebdomadaire paraît en malais et en hollandais; il est tiré à 6.500 exemplaires et est particulièrement conçu pour répondre aux intérêts de la population papoue. Le bulletin mensuel paraît également en malais et en hollandais; il avait 1.200 abonnés en 1957. Le Service a publié un certain nombre de contes folkloriques en collaboration avec le Bureau des publications de la Commission du Pacifique-Sud. Certains services de l'Administration comme le Service de la santé publique et le Service de l'agriculture, ainsi que certaines organisations bénévoles, publient des périodiques; le Bureau de l'information et de la radiodiffusion publie quotidiennement un bulletin de nouvelles. Des cinémas ont été construits dans douze agglomérations et le Service de l'information utilisait 30 projecteurs mobiles en 1957. A Biak est installée une station de radiodiffusion qui émettait 36 heures par semaine en 1957.